



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 44/2026 du 18 mai 2026

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2025

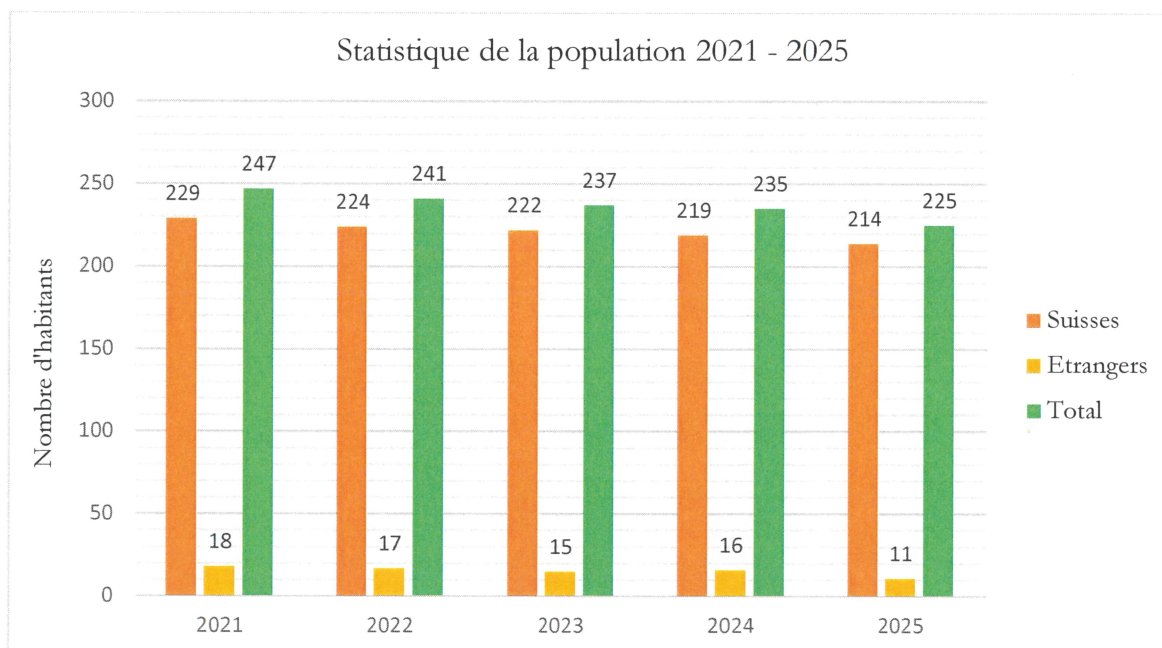
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93b de la Loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport de gestion pour l'année 2025.

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, SDIS, ORPC, POLICE

Rapport de M. Blaise Chapuis, Syndic

ADMINISTRATION GENERALE



Au 31 décembre 2025, la population s'élevait à 225 habitants

Conseil général

Année	Membres du Conseil
2025	32
2024	33
2023	28
2022	26
2021	27

Présidence : M. Daniel Schwab dès le 1^{er} juillet 2021
Vice-président : Mme Paulette Martin dès le 1^{er} juillet 2021
Secrétaire : Mme Béatrice Piguet dès le 1^{er} janvier 2022

Le Conseil général a siégé à 2 reprises durant l'année. Les 9 préavis présentés par la Municipalité ont été acceptés.

Lors de la séance du 16 juin 2025 :

- 33 Comptes de l'entente intercommunale STEP 2024
- 34 Comptes communaux 2024
- 35 Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2024
- 36 Arrêté d'imposition 2026
- 37 Réfection de la fontaine à double bassin

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2025 :

- 38 Budget de l'entente intercommunale STEP 2026
- 39 Budget communal 2026
- 40 Adhésion à l'association intercommunale Police Nord vaudois
- 41 Révisions statuts SDIS

Municipalité : répartition des dicastères 2025

	Dicastères	Remplaçant(e)
Blaise Chapuis Syndic	-Administration générale -Finances -Sécurité publique	Valérie Borgognon
Valérie Borgognon Vice-syndique	-Affaires sociales, cultes -Écoles -Transports scolaires & publics - Déchets	Yan Jeanneret
Yan Jeanneret Municipal	-Police des constructions -Bâtiments -Evènementiel	Magali Henry
Renaud Vuarraz Municipal	-Services industriels	Blaise Chapuis
Magali Henry Municipale	-Travaux et environnement	Renaud Vuarraz

Greffe : Mme Emilie Thomas, depuis le 1^{er} novembre 2020
Bourse communale : Mme Sandra Gonin depuis le 1^{er} octobre 2002

En 2025, la Municipalité a siégé à 36 reprises, les lundis soir à 19h30.

Les membres de la Municipalité ont assisté à diverses séances en lien avec leurs dicastères ou en représentation : assemblées générales et extraordinaires des associations dont la commune est membre.

La visite de commune 2025, effectuée par M. Stives Morand, Préfet pour notre arrondissement, a eu lieu le 13 février 2026. Le fonctionnement 2025 de la commune a été contrôlé comme suit : Conseil général, Municipalité, bourse, greffe. Il n'y a pas eu de remarque particulière.

Personnel communal

Mme Emilie Thomas (dès le 01.11.2020) : secrétaire communale, contrôle des habitants, gestion des locations du congélateur, réservation du refuge.

Mme Sandra Gonin (dès le 01.10.2002) : boursière.

Mlle Emma Gonin (dès le 01.01.2018 au 31.12.2025) : conciergerie du bâtiment communal, du congélateur, du pressoir et de l'abri bus.

Mmes Christine Rochat et Rebecca Henry (dès le 01.09.2024) : préposées au pressoir.

M. Yan Jeanneret (dès le 01.01.2024) : réglages de l'horloge communale.

M. André Henry : divers travaux pour la commune comme le nettoyage des regards ou divers entretiens des biens publics, selon demande.

Personnel inter-communal

M. Benjamin Miéville (dès le 01.07.2020) : surveillant de la STEP.

Informatique

L'entreprise informatique Be-safe-consulting assure la maintenance du système informatique du bureau communal depuis le 1^{er} avril 2025. Le site internet communal est régulièrement enrichi de nouvelles photographies réalisées par M. Cédric Henny, afin de garantir un contenu visuel dynamique et actualisé.

Traitement des archives communales

Le traitement des archives communales par la société Docuteam est arrivé à son terme à fin 2025.

FINANCES

Le préavis concernant les comptes communaux 2025, ainsi que les documents sur le compte de fonctionnement et le bilan vous renseigneront de manière détaillée.

Le budget 2025 soumis à votre approbation en décembre 2024 prévoyait des revenus pour un montant de CHF 989'200.- et des charges d'un montant de CHF 1'090'600.-. Il en résultait un excédent de charges pour un montant de CHF 101'400.-.

L'exercice comptable 2025 montre des revenus pour un montant de CHF 1'006'250.19 et des charges d'un montant de CHF 1'047'528.37. Le résultat de l'exercice est un excédent de charges de CHF 41'278.18.

Endettement et marge d'autofinancement

L'endettement brut de la commune au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 200'000.-, ce qui représente la somme de CHF 888.90 par habitant.

La marge brute d'autofinancement (MBA) qui résulte de l'exercice se monte à -CHF 82'227.78 en 2025. Elle se calcule en sommant l'excédent de revenu, les amortissements obligatoires et supplémentaires du patrimoine administratif, les attributions aux fonds de réserve et aux financements spéciaux et en déduisant les prélèvements à ces mêmes fonds.

Année	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
MA [CHF]	-82'227.78	57'352.06	-7'200.06	273'405.62	139'808.94	49'800.55	-50'219.53

Pour 2025 le total des impôts conjoncturels est de CHF 14'342.50.

Système péréquatif

Le calcul des montants dus par la commune au fond de péréquation ne dépend pas que de l'état des recettes communales, mais également de l'ensemble des recettes des communes vaudoises, elles aussi sujettes à de grandes fluctuations. La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur en 2025.

Taux d'imposition

Pour 2025, le taux a été maintenu à 77%.

Amortissements et fonds de réserve

Les amortissements obligatoires totalisent un montant de CHF 34'699.- (aucun amortissement supplémentaire).

Les fonds de réserve ayant connu un mouvement au terme de l'exercice :

- 9282.0 débiteurs douteux – augmentation de CHF 5'000.-
- 9282.3 abris PC – diminution de CHF 81'700.- (soldé)



SDIS (Service de défense incendie et secours)

RÉVISION DES STATUTS

La révision complète des statuts a poursuivi son chemin en 2025. Le 31 janvier, la proposition a été envoyée aux 40 communes membres du SDIS pour consultation. Ce sont ainsi 101 remarques, questions ainsi que demandes de correction et/ou de modification qui ont été colligées par le Codir. Après analyse des remarques, certaines modifications ont été apportées, puis validées par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Les réponses ont été transmises aux communes en date du 3 septembre avec une nouvelle version consolidée des statuts et de ses annexes. Le 8 octobre, le Conseil intercommunal a approuvé la révision des statuts à l'unanimité des 38 membres présents. La dernière phase nécessitant l'approbation de l'ensemble des conseils généraux/communaux des communes membres, le 9 octobre, le Codir a donc adressé cette révision aux 40 communes. Au 31 décembre, 38 communes avaient voté et accepté les nouveaux statuts. Il reste deux communes qui doivent se prononcer d'ici au 20 avril 2026.

RECRUTEMENT

La soirée d'information du 6 novembre a attiré pas moins de 46 personnes dans les 4 casernes DPS et, pour la 1^{re} fois, dans les 3 locaux DAP. Vingt-neuf personnes se sont présentées aux tests de sélection du 22 novembre parmi lesquelles 18 ont été retenues. La moyenne d'âge des personnes retenues est de 30 ans et la proportion de femmes est de 33.3% (soit 6 femmes). Deux sont des jeunes sapeurs-pompiers possédant leur flamme 3. Ils seront ainsi directement incorporés en FOBA 2, en 2026. Il convient également de préciser que pour le site d'Yverdon-les-Bains, trois personnes ont été retenues malgré un objectif de recrutement fixé à zéro, celles-ci étant disponibles pour intervenir en journée. À noter qu'une personne a déjà donné sa démission en date du 11 janvier 2026.

DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

En 2025, le SDIS est intervenu lors de 664 évènements² (+6.9% par rapport à 2024), ce qui constitue un nouveau record dans l'histoire moderne du SDIS. En revanche, les heures d'intervention ont connu une baisse significative (-18.7%) par rapport à l'année précédente (8'276 heures vs 10'180 heures en 2024). L'année 2025 a connu cinq évènements multiples, mais d'une ampleur réduite ne cumulant pas un volume d'heures important. Le nombre moyen d'heures par intervention a également diminué, pour s'établir à 12.5 heures. En outre, chaque intervention engage en moyenne 6.7 sapeurs-pompiers et 2.4 véhicules.



Office Régional Protection civile Jura-Nord vaudois

Le Conseil d'État a élu Louis-Henri Delarageaz en tant que nouveau chef de service du Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM). Il était, auparavant, le Commandant de la Protection Civile vaudoise pendant plus de 10 ans.

Il semble vouloir faire évoluer l'aspect relationnel avec les communes, ceci afin de collaborer. L'assemblée des Présidents, remonte, depuis plusieurs années, que la loi prévoit qu'ils puissent participer à la stratégie de la Protection Civile vaudoise. Ceci ne s'est jamais véritablement fait depuis de nombreuses années et pose donc un problème de démocratie et de fonctionnement institutionnel. Le nouveau chef de service souhaite inclure l'assemblée des Présidents ainsi que les ORPC de manière globale au travers du budget 2027. Ceci représente la prochaine étape pour les Présidents. En effet, ce sera le moment pour eux de faire remonter les besoins des diverses ORPC en termes d'infrastructure, de matériel, etc. qui seraient financés par le fond cantonal. Monsieur Delarageaz souhaite également revoir les clés de répartition. Aujourd'hui, certains achats sont financés à hauteur d'un tiers par le canton et deux tiers par les Communes. Cette répartition complique parfois la gestion et le Contrôle Cantonal des Finances (CCF) le confirme également sur les comptes 2024. Le CCF a mis en lumière certains dysfonctionnements dans la gouvernance et la gestion budgétaire. Par exemple, le service a acheté pour CHF 230'000.- de matériel de sauvetage en profondeur, alors que seul un budget de CHF 30'000.- était prévu. Ce dépassement n'a fait l'objet d'aucune justification ou validation de l'assemblée des Présidents, ni même du Grand Conseil.

Les cours de compagnie :

Les pionniers sont engagés pour effectuer des petits travaux au profit des communes, comme de la démolition de murs ou murets, réfection de chemins forestiers, etc. Ceci permet d'exercer les miliciens, mais également de garder le contact entre nos cadres de milice et les représentants des communes. Ceci peut être vu comme un retour sur investissement pour les communes. Le but n'est pas de faire de la concurrence déloyale aux entreprises privées, mais d'entreprendre de petits projets de 3 ou 4 jours. L'ORPC a pris contact avec les communes et leur a proposé, comme exercice, d'activer leur PRU. Les astreints de l'ORPC passaient avec la sirène pour proposer à la population de se déplacer afin de prendre connaissance du thème. Ceci permet aux communes de voir s'il y a des points bloquants, mais également de mettre en place ce qu'il faut pour un bon fonctionnement du PRU. Le Capitaine Jeanmonod passe dans les communes lors des exercices pour voir le déroulement et donner des conseils si besoin.

POLICE

La gendarmerie n'a eu que peu d'interventions à faire sur le territoire communal.

ECOLES - DECHETS - AFFAIRES SOCIALES

Rapport de Mme Valérie Borgognon, Vice-Syndique (janvier à octobre), puis M. Yan Jeanneret

ECOLES

Le présent rapport a pour objectif de présenter l'activité 2025 de la commune dans le cadre de l'Entente scolaire d'Yverdon, incluant la gestion des transports scolaires, l'accueil des élèves et les actions menées pour garantir un service de qualité aux familles de Valeyres-sous-Ursins.

Au 1^{er} mai 2025, Monsieur Julien Wicki succède à Monsieur Jean-Claude Ruchet, décédé le 31 octobre 2024. Durant la période transitoire, l'intérim a été assuré par Monsieur le Syndic Pierre Dessemontet et Monsieur le Municipal Benoist Guillard.

Création du département de l'accueil de jour et des écoles

Dans le but de renforcer l'action publique en faveur des enfants et des familles et gérer la croissance du JECOS, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a validé une réorganisation du JECOS et la création d'un nouveau département « Accueil de jour et école ». Cette réorganisation constitue une étape dans le développement du JECOS et fournit une base pour envisager l'évolution future du RéA;Y et de l'Entente scolaire.

Entente scolaire

L'Entente scolaire regroupe les municipales et les municipaux en charge des écoles des communes de Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Champvent, Method, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Ursins, Ursins et Yverdon-les-Bains, ainsi que les directrices et directeurs des établissements scolaires yverdonnois.

L'Entente scolaire s'est réunie à cinq reprises en 2025 et a abordé notamment les transports scolaires, les finances, la planification scolaire et les bâtiments scolaires.

Sorties scolaires

Chaque élève a pu bénéficier de plusieurs sorties culturelles diverses (cinéma, musée, visites en lien avec la formation professionnelle, etc.) ou d'activités en lien avec le bien-vivre ensemble (sentier Forévasion, récréations saines, ferme pédagogique, sapin de Noël, etc.). Une cinquantaine de projets pédagogiques ont eu lieu pour les élèves du primaire. Les établissements secondaires ont bénéficié d'une quarantaine de projets également dont le salon Orient'Action qui s'est déroulé au collège des Rives pour la 2^e année consécutive et les festivités du 50^{ème} anniversaire du Collège Léon Michaud. De plus, 192 classes sont parties en courses d'école sur les 201 classes de 1P à 10S des établissements scolaires de la ville.

Voyage de fin d'études

Au total, 16 classes de 11^{ème} année et 5 classes de 12^{ème} année ont pu organiser un voyage de fin d'études ou des journées spéciales en extérieur.

Enfance et Loisirs 2025

Centres aérés

Les activités des centres aérés se sont déroulées du 30 juin au 15 août au refuge de la Cure d'Air durant les 7 semaines de vacances et à la cabane scout de la Roselière du 30 juin au 11 juillet et du 4 au 15 août 2025.

Le Passeport Vacances s'est déroulé du 13 au 24 octobre. Avec une offre initiale de 300 passeports, aucun enfant ne s'est vu refuser l'accès à cette prestation.

Passeport Jeunes Été

Il s'agit de la 6^{ème} édition du Passeport Jeunes Été, valable durant les 7 semaines des vacances d'été et accessible aux 11-17 ans. Chaque carnet donnait accès à 38 activités auprès de 30 partenaires différents.

Passeport Jeunes Automne

Chaque carnet donnait accès à 21 activités auprès de 16 partenaires différents.

Programme vacances été

Durant les vacances scolaires d'été, l'équipe jeunesse a proposé un programme d'activités durant les deux premières semaines en juillet et les deux dernières semaines en août, à destination des jeunes entre 11 et 25 ans.

Transport scolaire

Situation jusqu'en octobre 2025

Jusqu'à la rentrée d'automne 2025, le transport des élèves était assuré par CarPostal. Toutefois, plusieurs incidents répétés ont été constatés, notamment :

- retards réguliers,
- problèmes d'organisation et de communication,
- insatisfaction des familles et de la commune,
- difficultés dans le respect des horaires et de la sécurité.

Malgré plusieurs échanges et tentatives d'amélioration, ces dysfonctionnements ont persisté.

Décision de rupture du contrat

Face à cette situation, et afin de garantir un service fiable, confortable et sécurisé aux élèves, les Municipalités d'Ursins et de Valeyres-sous-Ursins, avec l'appui de l'Entente scolaire ont décidé de mettre un terme au contrat avec CarPostal.

Mise en place d'une nouvelle solution : TRAVYS

Dès la reprise des cours après les vacances d'automne 2025, le transport scolaire est désormais assuré par TRAVYS.

La transition s'est déroulée dans de bonnes conditions et les premiers retours sont largement positifs :

- meilleure ponctualité,
- amélioration du contact avec la commune,
- plus grande réactivité en cas d'imprévu,
- service adapté aux besoins des élèves.

La commune poursuivra un suivi régulier afin de garantir la continuité de cette qualité de service.

Conclusion

L'année 2025 a été une période de transition importante pour les transports scolaires. La décision de mettre fin au contrat avec CarPostal, motivée par plusieurs incidents affectant la qualité du service, s'est avérée nécessaire. L'arrivée de TRAVYS depuis la reprise d'automne a permis d'améliorer significativement la stabilité et la satisfaction des usagers.

DECHETS

Le présent rapport a pour objectif de présenter l'état de fonctionnement de la déchetterie communale de Valeyres-sous-Ursins pour l'exercice 2025, d'en analyser les résultats et les actions menées.

La déchetterie joue un rôle essentiel dans la gestion durable des déchets, la réduction de l'impact environnemental et la qualité de vie des habitants.

Volumes collectés par type de déchets

- Biodéchets : 43.540 tonnes
- Papier/carton : 11.060 tonnes
- Plastiques : 7.610 tonnes
- Déchets : 35.250 tonnes
- Métaux : 3.380 tonnes
- Verre 6.080 tonnes

Améliorations et actions réalisées en 2025

Au cours de l'année, plusieurs efforts ont été entrepris pour optimiser le service :

- Amélioration de la propreté et de l'organisation du site
- Mise en conformité des équipements de sécurité
- Suivi renforcé du traitement des déchets spéciaux

Ces actions ont contribué à une meilleure utilisation du site et à une réduction des erreurs de tri.

Problèmes rencontrés

Plusieurs difficultés ont été relevées durant l'exercice :

- Dépôts sauvages hors des horaires d'ouverture,
- Mauvais tri récurrent pour certaines fractions de déchets.

Ces problématiques nécessitent des actions ciblées afin de préserver la qualité du service.

AFFAIRES SOCIALES

Le présent rapport a pour objectif de présenter l'activité du dicastère des Affaires sociales pour l'année 2025, incluant l'accompagnement des habitants de la commune, la gestion de l'aide sociale, la coordination avec les services cantonaux ainsi que les actions menées en faveur de la cohésion sociale et du soutien individualisé.

- l'instruction des demandes d'aide,
- la coordination avec les assistants sociaux régionaux,
- le versement des prestations financières selon les normes légales,
- un suivi régulier des situations individuelles.

Partenariats et travail en réseau

Le dicastère a poursuivi une collaboration étroite avec :

- les services sociaux régionaux,
- les services cantonaux compétents,
- les établissements scolaires,
- les réseaux médicaux et associatifs.

CONSTRUCTIONS – BATIMENTS – PACom - EVENEMENTIEL

Rapport de M. Yan Jeanneret, Municipal

CONSTRUCTIONS

Le bureau technique d'Yvonand étant en surcharge, nous nous sommes tournés vers le bureau technique d'Yverdon afin d'assurer la continuité de ce service à la population.

Enquête publique	1
Installation solaire	2
Dispenses d'enquête	2
Permis d'habiter / d'utiliser	3

Peu de travaux ont été réalisés cette année, notamment en raison de la procédure de révision du Plan d'affectation communal (PACom)

BATIMENTS

Concernant l'installation de la fibre optique dans le village, la commune a, comme de nombreux habitants, subi les conséquences de la mauvaise supervision de Swisscom. Après plusieurs échanges téléphoniques et courriels, un arrangement a été trouvé afin de rembourser les frais engagés, sous la forme d'une ristourne sur le prix de l'abonnement internet accordée à la commune.

La salle de municipalité a été équipée d'un écran interactif afin de faciliter la présentation et le suivi des débats ainsi que des projets en cours.

Une étude de faisabilité a été menée en vue de la rénovation du Collège. Celle-ci a pour objectif de fournir une première base de travail permettant de définir l'aménagement optimal des locaux, tout en tenant compte des contraintes spatiales et qualitatives.

Un nouveau contrat ainsi qu'un nouveau règlement ont été mis en place pour la location de la salle communale, sur le même modèle que ceux déjà en vigueur pour la location du refuge.

Démission de Mme Emma Gonin au 31.12.2025 de son poste de concierge des bâtiments communaux.

Pressoir

Un groupe de citoyens a pris l'initiative de reprendre le pressoir, afin de garantir la continuité de ce service précieux pour la commune. Un grand merci à eux pour leur engagement !

Refuge

Un nouveau contrat de location est désormais disponible sur le site internet pour la réservation du refuge. Cette démarche vise à simplifier la procédure de location et à transmettre de manière plus claire les informations essentielles aux utilisateurs. Les informations, notamment le règlement publié en ligne, ont été mises à jour en conséquence. Le formulaire POCAMA n'est désormais plus requis pour toutes les manifestations. Il demeure toutefois obligatoire dans les cas suivants :

- Manifestations publiques et en libre accès à tous,
- Vente de boissons alcoolisées (nécessitant un permis temporaire),
- Manifestations dépassant la capacité du refuge (40 places),
- Manifestations se déroulant sur le domaine public.

Suite à la démission du concierge du refuge, la gestion des locations ainsi que la conciergerie sont désormais assurées par les municipaux. Le système permettant d'utiliser la génératrice pour alimenter le refuge est tombé en panne et a dû être réparé. Il s'agit de coûts non planifiés liés à l'utilisation de cet équipement. Une boîte à clés a été installée à l'arrière du refuge afin de faciliter la remise des clés lors des locations. Le toit du refuge, vieillissant, a nécessité des travaux d'entretien, comprenant un nettoyage ainsi que le remplacement de quelques tuiles.

Nombre de location : 33

Congélateur

Révision de la taxation de certaines cases du congélateur : le volume de plusieurs cases ne correspondait pas à la taxation appliquée. Six cases sont concernées. Le tarif a donc été ajusté en conséquence.

Point de collecte

La façade arrière a été nettoyée et vernie.

Un capteur de luminosité défectueux provoquait le clignotement du luminaire. Celui-ci a été remplacé.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

En début d'année 2025, le projet a été transmis au canton pour examen préalable. Une soirée d'information s'est tenue le 17 septembre 2025 afin de présenter à la population les tenants et aboutissants du projet, en vue de l'ouverture de l'enquête publique qui s'est tenue du 18 septembre au 17 octobre 2025. À la suite de cette enquête, plusieurs oppositions ont été formulées. Afin de les traiter dans un esprit constructif, les différents opposants ont été convoqués dans le but de définir les suites les plus appropriées à donner à leurs demandes. Au total, dix oppositions ont été enregistrées. La Municipalité a par ailleurs décidé de mandater un avocat afin d'assurer le suivi de certains dossiers et de garantir le bon déroulement juridique de la procédure.

EVENEMENTIEL

Le 10 mai 2025 a eu lieu l'inauguration de la place de jeux s'est déroulée dans d'excellentes conditions, sous un soleil présent tout au long des festivités.

La fête du 1er août a également rencontré un franc succès. Les desserts confectionnés par les habitants constituent toujours un moment de partage particulièrement apprécié. La Municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants. Le système du repas canadien fonctionne très bien, comme en témoigne notamment le Noël du village. Nous remercions tout particulièrement le Père Noël pour sa visite, toujours aussi appréciée des petits comme des grands.

Anniversaire de la première centenaire de Valeyres-sous-Ursins

Mme Simone Pidoux est la première habitante du village à atteindre l'âge de 100 ans. Elle a célébré cet anniversaire exceptionnel le 20 septembre 2025. Cet événement historique a été marqué par la visite du Préfet ainsi que par un apéritif convivial organisé en son honneur, en présence de la Municipalité.

ROUTES - DOMAINES – CIMETIERE - PLACES PUBLIQUES - FORETS

Rapport de Mme Magali Henry, Municipale

ROUTES

Le service hivernal de déneigement a continué d'être assuré en 2025 par la DGMR pour la rue de l'Ancienne-Poste et la rue de la Niaquaz (traversée sur route cantonale), et l'entreprise Cand-Landi pour le reste du village, qui gère efficacement le service de piquet.

Un entretien spécifique des bordures de routes du village a été effectué en 2025. Quelques banquettes des chemins AF ont également été remises en état. Enfin, un parc à trottinettes a été installé au collège.

DOMAINES

Le bail débuté en 2024 pour la location du pré au lieu-dit « Le Broillet » (parcelle triangulaire au niveau du panneau de signalisation de la commune avant la STEP, direction Ursins) a pris fin en 2025. La parcelle n'a pas encore retrouvé preneur.

CIMETIERE

Le cimetière se maintient dans une phase d'entretien normal suite aux travaux de 2023 (tonte, nettoyage chemins, entretien du jardin du souvenir, élagage des arbres, remise en état de la serrure du portail, etc.).

PLACES PUBLIQUES

La place du Mézelet, réaménagée, a été inaugurée le 10 mai 2025 après environ 3 mois de travaux. Soleil, grillades et musique avec les Bluecyclettes ont rassemblé petits et grands dans une belle ambiance festive.

Pour mémoire, le projet, initié en juin 2022 avec une récolte d'idées, a été présenté en 2023 au Conseil général par préavis. En 2024, le nouveau terrain synthétique ainsi que les conduites d'arrivée d'eau ont été réalisés, tandis que l'enquête publique et les appels d'offres étaient lancés pour la partie « jeux et place de rencontre », finalisée en 2025.

Le projet a bénéficié d'un soutien financier bienvenu grâce à l'octroi de plusieurs subventions, pour un montant total de CHF 39'535.- :

Unisanté pour l'encouragement à l'activité physique et l'aspect participatif :	CHF 5'625.-
Fonds du sport vaudois, pour la place de sports :	CHF 7'000.-
Programme Sport-Santé, pour le terrain multisports :	CHF 8'350.-
Canton - Direction générale de l'environnement pour le remplacement du bitume du chemin par de la végétation, et la plantation d'arbres et arbustes :	CHF 18'560.-

FORETS/FAUNE ET NATURE

Le chemin forestier remis à neuf, au lieu-dit « Sur la Moure » derrière le refuge en direction de Pomy, a été mis en service en 2025 après les travaux qui se sont déroulés entre l'hiver 2024 et le printemps 2025. Une grande partie de ce projet a été financée par le biais d'une subvention cantonale.

Fin 2025, un tronçon du chemin forestier menant du refuge à Pomy a été remis en état (curage du fossé, renvoi d'eau, correction du devers, mise en place de gravier concassé).

L'inventaire des arbres remarquables a fait l'objet d'une décision du Canton en février 2025, qui a retenu quatre arbres pour Valeyres-sous-Ursins, un griottier, un pommier et deux noyers, visibles sur le guichet cartographique cantonal.

Enfin, début décembre, la traditionnelle mise de bois a eu lieu à Bois-Dessous, avec un volume identique aux années précédentes, soit 78 arbres sur pied vendus en 7 lots, totalisant 34 m³.

SERVICES INDUSTRIELS – EAU – ECLAIRAGE PUBLIC - STEP

Rapport de M. Renaud Vuarraz, Municipal

SERVICES INDUSTRIELS

EAU SOUS PRESSION

Les analyses de l'eau réalisées en 2025 selon notre plan de prélèvement sont conformes aux exigences et normes en vigueur. Hormis la présence de bactéries GAM (germes aérobiques mésophiles) dans le réseau, le problème est sous contrôle mais nécessite un suivi et notamment des purges de la conduite principale. Les valeurs concernant les résidus de produits phytosanitaires sont conformes.

Le raccordement au réseau Sagenord (AIEA la Menthue), afin de garantir l'approvisionnement est réellement en route. Et les études se poursuivront en 2026 avec une réalisation prévue pour 2028.

La Municipalité a décidé de ne procéder désormais qu'à un seul relevé de compteur par année. Pour des raisons pratiques et afin de répartir les charges des taxes communales en deux blocs comme par le passé mais de réduire les montants des taxes de fin d'année.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un entretien plus important non budgété que le contrôle annuel a été fait, notamment le traitement des pieds des candélabres, le poste 430 318 a été mis en charge par cet élément ainsi qu'un candélabre qui a été touché par un bus postal. La réparation a été prise en charge par Car postal et le remboursement est visible au poste 110 436.

RESEAUX EAUX CLAIRES ET EAUX USEES

Les corrections du réseau d'eaux claires découlant du rapport de la société Miaz & Weisser de 2024, en amont de la rue des Fontaines. Ont été réalisés en automne 2025 comme travaux urgent et ont grevé le poste 460 314.

STATION D'EPURATION STEP

L'exploitation de la STEP est assurée par le Bureau AFRY, M. Deriaz, M. Gregory Bréchon, municipal à Ursins et M. Benjamin Miéville, exploitant à Valeyres-sous-Ursins ainsi que représenté à Valeyres par son municipal M. Renaud Vuarraz.

Les analyses des eaux rejetées respectent les valeurs tolérées sauf pour les Nitrites qui sont fréquemment au-dessus de la valeur indicative durant la période Estivale ou de stress Hydrique.

Le bilan de la STEP intercommunale est bon.

La part communale aux frais d'exploitation de la STEP est légèrement inférieure au budget visible au poste 460 352.

CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier les employés communaux, les citoyens et citoyennes qui œuvrent pour le village, ainsi que les conseillers et conseillères du Conseil général qui ont su répondre présents dans les différentes missions et commissions dans lesquelles ils s'étaient engagés.

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis n°44/2026 du 18 mai 2026,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

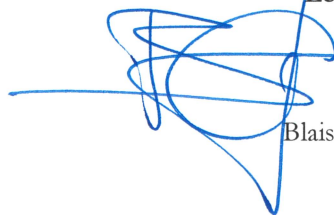
Décide

D'accepter le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2025.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Blaise Chapuis



La Secrétaire


Emilie Thomas